



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Trente-quatrième session

Rome (Italie), 14-17 mai 2024

Rapport sur les activités de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase

Résumé

La Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase¹ est une organisation régionale de gestion des pêches créée en 2009 en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO. Elle a pour objectif de promouvoir le développement, la conservation ainsi que la gestion et l'utilisation rationnelles des ressources bio-aquatiques, et aussi la mise en valeur durable de l'aquaculture dans les pays de l'Asie centrale et du Caucase. Elle dispose actuellement d'un organe subsidiaire: le Comité consultatif technique. Au cours de sa première décennie d'existence, ce comité a formulé des recommandations scientifiques et techniques, élaboré des lignes directrices et défini des pratiques de gestion optimales, qu'il a soumises à l'examen de la Commission. Son soutien technique a porté sur un large éventail de questions liées au développement des secteurs des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures. L'accent a été mis sur la promotion de la gestion durable et des pratiques de conservation, ainsi que sur le renforcement de la sécurité alimentaire dans la région. Par ailleurs, la Commission a sensiblement contribué au renforcement du développement des capacités institutionnelles régionales grâce à la synchronisation des programmes et projets relatifs aux pêches et à l'aquaculture mis en œuvre dans le cadre du programme de partenariat en cours entre la Türkiye et la FAO².

Depuis sa création, la Commission a invité à toutes ses activités des pays qui ne comptent pas parmi ses membres. Bien que cette approche ait été particulièrement utile à la collaboration et au travail en réseau à l'échelle de la région, la Commission poursuit l'objectif, parmi d'autres priorités stratégiques de premier ordre, d'inclure officiellement en son sein les pays qui ne comptent pas encore parmi ses membres.

Depuis 2016, la Commission tient une session ordinaire tous les deux ans; elle élabore et adopte des programmes de travail intersessions de deux ans. Le programme de travail le plus récent a été établi à la 7^e session, tenue en octobre 2021, et est resté actif jusqu'à la 8^e session, tenue en décembre 2023. Les activités menées au cours de la période intersessions 2021-2023 étaient axées sur les thèmes

¹ Pour plus d'informations sur la Commission, voir <https://www.fao.org/fishery/fr/organization/cacfish>.

² Pour plus d'informations sur ce programme, voir <https://www.fao.org/europe/work-in-the-region/programmes-and-projects/fao-turkiye-partnership-programme/en>.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

suivants: i) un code d'usages régional pour favoriser la sécurité dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture; ii) la diversification des espèces dans l'aquaculture; iii) un système régional de collecte de données sur les engins de pêche; iv) les questions de genre dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture; v) l'empoissonnement des eaux intérieures; vi) le catalogage des ressources génétiques ichtyologiques du Caucase et de l'Asie centrale; vi) l'adaptation au changement climatique et l'application de l'approche écosystémique à la gestion des pêches et de l'aquaculture. Plusieurs activités ont également été menées au niveau national.

Le programme de travail 2023-2025 inclut également les thèmes suivants: a) les systèmes d'aquaculture intégrée; b) la conchyliculture; c) la production d'algues et la biotechnologie; d) les systèmes numériques dans la gestion des pêches et de l'aquaculture.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale pour l'Europe est invitée à:

- a. prendre note des activités du programme de travail de la Commission qui ont été entreprises ou achevées pendant la période intersessions 2021-2023 ou qui sont en cours de réalisation;
- b. reconnaître la grande valeur du soutien, sur le plan technique et s'agissant du renforcement des capacités institutionnelles, que la Commission a fourni au cours de sa première décennie d'existence, ainsi que la variété des questions ainsi traitées, parmi lesquelles la gestion et la protection des ressources halieutiques et aquacoles des eaux intérieures et le développement des secteurs des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable et à la transformation bleue pour des systèmes de production de produits alimentaires aquatiques plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables;
- c. prendre note des réalisations de plus en plus substantielles de la Commission et du rôle de premier plan que celle-ci joue dans la résolution des problèmes croissants auxquels les secteurs des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures doivent faire face en Asie centrale et dans le Caucase ainsi que dans l'élaboration de recommandations concernant la gestion et la conservation.

La Conférence régionale pour l'Europe est invitée à demander à la FAO:

- d. d'encourager de nouveaux membres à rejoindre la Commission.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe

ERC-ECA-Secretariat@fao.org

I. Introduction

1. La Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase (ci-après «la Commission») est une organisation régionale de gestion des pêches créée en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO. L'accord relatif à la Commission a été approuvé en 2009, à la 137^e session du Conseil de la FAO³; il est entré en vigueur le 3 décembre 2010, lorsque le 3^e instrument d'adhésion a été déposé. Il donne à la Commission le pouvoir d'imposer des mesures contraignantes de gestion et de conservation dans sa zone d'application (à savoir les eaux intérieures des États de l'Asie centrale et du Caucase). Tout en prenant connaissance des meilleures données scientifiques disponibles, la Commission se tient au principe de précaution et applique l'approche écosystémique à la conservation et à la gestion des pêches. Elle dispose actuellement d'un organe subsidiaire: le Comité consultatif technique, créé en décembre 2011, qui lui fournit des conseils techniques et scientifiques, notamment à l'appui de ses activités.
2. La Commission est compétente pour les eaux intérieures et les zones situées à l'intérieur des frontières territoriales des États de l'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, et des États du Caucase, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Türkiye et, s'agissant des pêches intérieures, pour les autres eaux situées dans les bassins hydrographiques transfrontières adjacents aux territoires de tous ces États.
3. La Commission a pour objectif de promouvoir le développement, la conservation ainsi que la gestion et l'utilisation rationnelles des ressources bio-aquatiques, et aussi la mise en valeur durable de l'aquaculture dans les pays de l'Asie centrale et du Caucase.
4. Au cours de sa première décennie d'existence, le Comité consultatif technique a formulé des recommandations scientifiques et techniques, élaboré des lignes directrices et défini des pratiques de gestion optimales, qu'il a soumises à l'examen de la Commission. Son soutien technique a porté sur un large éventail de questions liées au développement des secteurs des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures. L'accent a été mis sur la promotion de la gestion durable et des pratiques de conservation, ainsi que sur le renforcement de la sécurité alimentaire dans la région. On notera également que la Commission a sensiblement contribué au renforcement du développement des capacités institutionnelles régionales grâce à la synchronisation des programmes et projets relatifs aux pêches et à l'aquaculture mis en œuvre dans le cadre du programme de partenariat en cours entre la Türkiye et la FAO. Ces dix dernières années, la Commission a produit de nombreux résultats, parmi lesquels des ateliers, des formations, des rapports techniques et des manuels sur les meilleures pratiques de gestion. Il est également intéressant de noter que, depuis sa création, la Commission a invité à toutes ses activités des États qui ne comptent pas parmi ses membres. Bien que cette approche ait été particulièrement utile à la collaboration et au travail en réseau à l'échelle de la région, la Commission poursuit l'objectif, parmi d'autres priorités stratégiques de premier ordre, d'inclure officiellement en son sein les pays qui ne comptent pas encore parmi ses membres.
5. À sa 8^e session, qui s'est tenue à Bakou (Azerbaïdjan) les 19 et 20 décembre 2023, la Commission a indiqué qu'elle fonctionnait de mieux en mieux et gagnait en efficacité⁴.
6. Depuis 2016, la Commission tient une session ordinaire tous les deux ans; elle élabore et adopte des programmes de travail intersessions de deux ans en tenant compte des propositions du Comité consultatif technique et des questions thématiques clés que le Comité des pêches de la FAO soulève à l'attention des organes régionaux des pêches.

³ Le rapport complet du Conseil peut être consulté en ligne, à l'adresse <https://www.fao.org/3/k5962f01/k5962f01.pdf>.

⁴ Pour les documents de la 8^e session de la Commission, voir <https://www.fao.org/fishery/en/meeting/41412>.

II. Activités du programme de travail menées à la suite de la 7^e session de la Commission (11-13 octobre 2021, Istanbul (Türkiye))

7. Les activités du programme de travail intersessions menées à la suite de la 7^e session de la Commission⁵ ont été axées sur les domaines thématiques présentés ci-après.

a. **Élaboration d'un code d'usages régional pour favoriser la sécurité dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture**

Au niveau mondial, le nombre d'accidents dont sont victimes les travailleurs des secteurs des pêches et de l'aquaculture reste inacceptable. En 2019, la FAO a revu son estimation du nombre de décès dans le secteur des pêches, à 32 000 victimes par an dans le monde, alors que l'Organisation internationale du Travail estimait en 1999 que le secteur enregistrait chaque année 80 décès par 100 000 pêcheurs en activité. On notera que ce nouveau chiffre de la FAO est probablement une sous-estimation: de nouvelles recherches indiquent que plus de 100 000 pêcheurs meurent chaque année dans le secteur. Malgré l'adoption de programmes de sécurité obligatoires et d'approches de gestion descendantes, les praticiens de la sécurité proposent d'adopter une approche plus globale de la sécurité et de la santé des travailleurs. Le code d'usages qui a été élaboré recense les pratiques de travail sûres pour les activités les plus courantes dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures. Des programmes de sensibilisation ciblés permettent de faire la promotion de ces pratiques. Premier document de son genre, le code cible spécifiquement la région de l'Asie centrale et du Caucase. Le projet de code a été soumis à la 8^e session de la Commission, qui s'est tenue à Bakou (Azerbaïdjan), les 19 et 20 décembre 2023⁶. Un atelier régional organisé en 2024 sera l'occasion de le présenter et d'y mettre la dernière main.

b. **Diversification des espèces dans l'aquaculture**

Du fait de la multiplicité des conditions climatiques et environnementales qui existent dans le monde, les espèces utilisables dans l'aquaculture sont nombreuses et variées. À mesure que le secteur mondial de l'aquaculture se développe, la diversification des espèces est de plus en plus vue comme un moyen de favoriser la durabilité. Il ressort d'une analyse de la diversité des espèces en Asie centrale et dans le Caucase que plus de 40 espèces de poissons, de bivalves, de crustacés et d'annélides y sont cultivées (dans le cadre d'une production commerciale ou à titre d'essai). Les résultats de cette analyse ont été présentés et examinés à la 6^e réunion du Comité consultatif technique, en 2023⁷, et à la 8^e session de la Commission, en 2023. En 2024, la Commission organisera un atelier au cours duquel des experts techniques se pencheront sur ces résultats et détermineront quelles espèces recèlent le plus grand potentiel de développement et d'adoption par les pays de la région. Sur la base des conclusions et des recommandations qui sortiront de cet atelier, la Commission élaborera une feuille de route régionale pour la diversification des espèces dans l'aquaculture.

c. **Système régional de collecte de données sur les engins de pêche de la Commission**

Un système régional de collecte de données visant à faire le point sur l'utilisation des engins de pêche est en cours d'élaboration. Il a pour objet d'améliorer la collecte des données, l'analyse et la diffusion des informations et il aidera les pays de la zone de compétence de la Commission à respecter les obligations internationales en matière de collecte de données. Il les aidera aussi à mettre en œuvre les principaux instruments internationaux relatifs à la gestion des pêches de capture, parmi lesquels le Code de conduite pour une pêche responsable et les Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche servant dans les pêches des eaux intérieures. Le système de collecte de données s'accompagnera d'un ensemble de lignes directrices; ses composants et sa conception seront achevés lors d'un atelier régional prévu en 2024.

⁵ Le rapport de la 7^e session de la Commission, y compris le programme de travail, peut être consulté à l'adresse <https://www.fao.org/3/cb8226b/cb8226b.pdf>.

⁶ Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/cc5969en/cc5969en.pdf>.

⁷ Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/cc5976en/cc5976en.pdf>.

d. Établissement d'un rapport de synthèse régional sur les questions de genre dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture

Un rapport de synthèse décrivant les questions de genre dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture a été établi à partir d'études de cas menées au sein de membres de la Commission (Arménie, Azerbaïdjan, Kirghizstan, Tadjikistan et Türkiye). Cette analyse s'inscrivait dans le cadre d'une collaboration entre le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale et le secrétariat de la Commission. En Arménie, en Azerbaïdjan et au Tadjikistan, il s'agissait de la première étude sur les considérations de genre dans ces secteurs de production. Le rapport de synthèse, qui a été soumis à la 6^e réunion du Comité consultatif technique⁸ et à la 8^e session de la Commission en 2023, présente les résultats de l'étude et des recommandations visant à lutter contre les inégalités de genre dans la région.

e. Élaboration de lignes directrices relatives à l'empoisonnement dans les eaux intérieures

La Commission a organisé à Douchanbé (Tadjikistan), du 15 au 17 novembre 2022, un atelier de formation régional sur l'évaluation des stocks de certaines grandes étendues d'eau intérieures. Des lignes directrices sur l'empoisonnement des eaux intérieures sont en cours d'élaboration sur la base des recommandations issues de cet atelier. Mené en collaboration avec la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI), ce travail devrait être achevé d'ici juin 2024.

f. Catalogue des ressources génétiques ichtyologiques du Caucase et de l'Asie centrale

Un catalogue des ressources génétiques ichtyologiques du Caucase et de l'Asie centrale est en cours d'élaboration. Mené en collaboration avec la banque de gènes de l'Institut central de la pêche, situé à Trabzon (Türkiye), ce travail est l'occasion de préserver et de stocker le matériel génétique aquatique de la région, y compris celui des espèces aquatiques menacées. Il devrait être achevé en juin 2024.

g. Renforcement des capacités institutionnelles pour soutenir l'adaptation au changement climatique et l'application de l'approche écosystémique à la gestion des pêches et de l'aquaculture

Le soutien au développement des secteurs des pêches et de l'aquaculture par l'application d'approches écosystémiques à la gestion et le soutien aux stratégies et aux mesures de développement qui favorisent l'adaptation au changement climatique dans les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures sont deux axes de travail clés de la Commission. Lors d'un atelier régional organisé du 28 février au 2 mars 2023 à Bichkek (Kirghizistan), des gestionnaires des pêches et de l'aquaculture de toute la région ont été formés aux principes des approches écosystémiques de la gestion des pêches et de l'aquaculture et ont appris à tenir compte des écosystèmes et des approches du changement climatique dans les cadres de planification de la gestion.

8. Outre les activités régionales susmentionnées, le programme de travail de la Commission pour la période intersessions 2021-2023 comprenait les activités nationales suivantes:

- a. une formation *ad hoc* sur l'aquaculture d'esturgeons en Türkiye;
- b. une étude sur la mise au point d'approches bioéconomiques et d'approches de gestion pour le développement de la pêche fondée sur l'élevage dans le lac Issyk-Kul (Kirghizistan);
- c. trois formations *ad hoc* – organisées dans les districts de Bokhtar, Khujand et Vahdat (Tadjikistan) – sur les systèmes de production de l'aquaculture continentale et les influences biologiques, environnementales et sociales sur le développement des secteurs des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures au Tadjikistan.

⁸ Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/cc6220en/cc6220en.pdf>.

III. Programme de travail 2023-2025 de la Commission

9. Le programme de travail 2023-2025 de la Commission (annexe A), que celle-ci a adopté à sa 8^e session, en décembre 2023, inclut également les thèmes suivants:

- a. les systèmes d'aquaculture intégrée;
- b. la conchyliculture;
- c. la production d'algues et la biotechnologie;
- d. les systèmes numériques dans la gestion des pêches et de l'aquaculture.

ANNEXE A: Programme de travail 2023-2025 de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase

	Activité	Budget (USD)	Calendrier	Lieu
1	Atelier régional sur la création d'un système de collecte de données sur les engins de pêche et les prises, propre à la Commission	40 000	Mai 2024	Azerbaïdjan
2	Atelier régional de promotion du code d'usages de la Commission pour la sécurité dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture	35 000	2024	Kirghizistan
3	Certification et traçabilité du poisson et des produits de la pêche – étude de cas au Kirghizistan	20 000	2024	Kirghizistan
4	Atelier régional sur les systèmes d'aquaculture intégrée	40 000	2025	Ouzbékistan
5	Atelier régional sur les lignes directrices relatives à l'empoissonnement dans les eaux intérieures	40 000	2024	Ouzbékistan
6	Réunion régionale d'experts techniques pour promouvoir la diversité des espèces dans l'aquaculture	40 000	2024	Türkiye
7	Participation d'une personne à la 13 ^e session du Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches	10 000	2025	Türkiye
8	Participation d'une personne au séminaire organisé en 2024 par la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures	10 000	2025	Croatie
9	Production de coquillages en Türkiye (étude nationale pour la Türkiye)	40 000	2024-2025	Türkiye
10	Atelier régional sur la production d'algues et la biotechnologie	40 000	2024	Türkiye
11	Atelier régional sur les systèmes numériques dans la gestion des pêches et de l'aquaculture	40 000	2024	Kazakhstan
12	Formation régionale <i>ad hoc</i> à la banque de gènes de l'Institut de recherche sur la pêche de Trabzon (Türkiye)	40 000	2024	Türkiye
13	Étude sur le genre dans le secteur des pêches et de l'aquaculture (étude nationale pour le Tadjikistan)	35 000	2024	Tadjikistan
14	Établissement d'un document sur les pratiques de gestion optimales pour les partenariats public-privé (étude théorique)	15 000	2025	
15	7 ^e réunion du Comité consultatif technique	40 000	Mai 2025	Azerbaïdjan
16	9 ^e session de la Commission	45 000	Septembre 2025	Kazakhstan